

sur nos listes les noms d'églises que nos offrandes ont contribué à créer en Asie, en Afrique, en Océanie. Les néophytes ont prélevé sur leur pauvreté des sommes minimales sans doute, mais si glorieuses aux yeux de Dieu !

Nécrologie

M. l'abbé J.-Honorat Hudon, ancien curé de Saint-Léonard (Portneuf), décédé le 29 mai, dans la quarantième année de son âge, était membre de la société Saint-Joseph. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Léonard, aujourd'hui 1^{er} juin.

LIONEL LINDSAY, ptre.

Secrétaire.

Communion des malades

Le 16 novembre 1906, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que le prêtre, en donnant la sainte communion à un malade, doit toujours dire : *Misereatur tui*, etc., soit qu'il communie en forme de viatique, soit qu'il communie par dévotion ou encore pour satisfaire au précepte de la communion pascale.

Cependant si le prêtre donnait la sainte communion à un malade pendant une messe célébrée dans la chambre ou à proximité de la chambre de celui-ci, il devrait dire : *Misereatur vestri*, etc.

« Notre-Dame du Très Saint Sacrement »

Sa Sainteté Pie X vient de consacrer, par un acte de sa suprême autorité, le titre de « Notre-Dame du Très Saint Sacrement » que la piété du clergé et du peuple catholique donnait déjà depuis longtemps à la Bienheureuse Vierge Marie.

Il a même attaché une indulgence de 300 jours, applicable aux âmes du purgatoire, à chaque récitation de la belle prière qui suit :

« O Vierge Marie, Notre-Dame du Très Saint Sacrement, gloire du peuple chrétien, joie de l'Eglise universelle, salut du monde, priez pour nous et réveillez chez tous les fidèles la dévotion envers la Très Sainte Eucharistie, afin qu'ils deviennent dignes de la recevoir tous les jours. »

(Décret de la S. C. des Indulgences, 23 janvier 1907.)